

**N°17-06-78**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. DUFOUR), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2017.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FOURNIER D. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BEE D.

**Absents :**

Madame DEGREMONT F.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Nicole DE JONGHE est élue secrétaire.

**OBJET : POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES (PRADET) – SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE DE L'ESPACE INFRA-REGIONAL LITTORAL**

**Rapporteur : Christian LEROY**

A l'aune des réorganisations territoriales, le Conseil régional Hauts-de-France a défini un nouveau dispositif en faveur des territoires. La politique Pays a ainsi laissé place à la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) visant à répondre aux besoins de développement d'une Région de 6 000 000 d'habitants.

Adopté en Commission Permanente du 08 juillet 2016, les priorités génériques de ce dispositif participent aux orientations régionales en matière de croissance (création d'emplois et d'activités), de développement local et d'attractivité territoriale. Il s'articule autour de 4 fonds territoriaux répondant à des niveaux enjeux différents : le Fonds d'Appui aux Dynamiques

Métropolitaines, le Fonds d'Appui aux Projets d'Agglomérations, le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire et le Fonds de redynamisation rurale.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique régionale pour la période 2016-2021, la région identifie désormais les pôles métropolitains comme territoires pertinents de dialogue et de contractualisation. Elle a ainsi acté le principe d'une cartographie de grands espaces infra-régionaux, au nombre de 9, appelés espaces de dialogue.

Le littoral – Côte d'Opale constitue l'un de ces 9 espaces de dialogue. Il est structuré autour de 3 Pôles métropolitains existants ou en cours de préfiguration :

- Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale
- Le Pôle Métropolitain Audomarois, en cours de préfiguration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Le Pôle Métropolitain des Flandres

Les dynamiques de coopération entre ces territoires partagent des ambitions et des enjeux communs qui visent à :

- Conforter l'attractivité du littoral et son arrière-pays en valorisant les potentiels de développement, qu'ils soient économiques, touristiques ou culturels, et en soutenant les filières d'innovation économique et numérique,
- Améliorer les connexions avec les dynamiques métropolitaines alentours en accentuant notamment les capacités numériques et multimodales,
- Renforcer les stratégies d'organisation et de mutualisation des services publics dans un objectif de maintien et de redynamisation des centralités et bourgs-centres.

Ces priorités stratégiques partagées par chacun des pôles métropolitains de l'espace infra-régional littoral sont en cohérence avec les priorités régionales autour desquelles la région entend déployer son intervention au titre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires.

A ce titre, la région propose donc d'acter ce partage d'orientations stratégiques et de formaliser le partenariat au titre duquel elle souhaite co-piloter la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire avec l'espace de dialogue Littoral – Côte d'Opale sur la période 2016-2021 sous la forme d'un accord-cadre.

L'accord-cadre, objet de la présente délibération, précise :

- Le cadre d'orientations stratégiques faisant accord entre la région et l'espace de dialogue du Littoral - Côte d'Opale
- Les conditions de mobilisation du dispositif régional ainsi que les clés de priorisation retenues par le territoire pour définir ses programmations opérationnelles
- Les modalités de pilotage partenarial du dispositif
- Les modalités de réalisation d'un état des lieux partagé des ressources locales en ingénierie territoriale mobilisables pour accompagner la mise en œuvre du dispositif

Dans ce contexte, le président demande au conseil communautaire :

- D'approuver les principes, le cadrage et les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 sur l'espace de dialogue Littoral – Côte d'Opale
- De l'autoriser à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 36 voix POUR, 3 voix CONTRE et 6 abstentions,

- **APPROUVE** les principes, le cadrage et les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 sur l'espace de dialogue Littoral – Côte d'Opale
- **AUTORISE** le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Pour extrait conforme.

Le Président,

